



## "Crèche and Do"

Association Loi 1901  
Crèche à domicile  
Services d' "aide maman"  
Services périscolaires

Responsable de la structure  
Frédérique DOUSSET

**jeudi 7 mai 2015,**

### **COURRIER MAI 2015**

#### **À L'ATTENTION DES FAMILLES ET DES INTERVENANTES À DOMICILE**

- **EVENEMENTS :**

A noter dans vos agendas :

Une sortie **ANIMAPARC** est prévue **le mercredi 10 juin** (s'il ne pleut pas !)

La **KERMESSE** de Crèche and Do est prévue **le mercredi 24 juin** dans nos locaux.

Les invitations et détails vous seront communiqués par mail dans le courant du mois de mai.

- **MODIFICATIONS / FINS DE CONTRATS été ou rentrée septembre (rappel) :**

Si vous ne l'avez déjà fait, **il est urgent de nous contacter** si vous envisagez des modifications d'horaires à la rentrée de septembre ou des fins de contrats. En effet, certains enfants feront leur première rentrée scolaire et il faudra faire des simulations de coût (si vous envisagez de réduire vos horaires) ou bien vous transmettre la procédure à suivre (si votre salariée refuse cette modification ou si vous n'avez plus besoin de garde à domicile).

Les délais pouvant être longs (minimum **15 jours de procédure + jusqu'à 2 mois de préavis hors congés** pour les salariées qui ont plus de 2 ans d'ancienneté) et **le contrat s'arrêtant au dernier jour de travail** (donc pour certains fin juin/début juillet), **certaines parents devront s'en préoccuper dès la mi-avril**. Donc, à moins que vous ne souhaitiez rémunérer votre salariée alors que vous n'avez plus besoin d'elle, n'attendez pas trop pour nous contacter !

Du côté des intervenantes dont le contrat va s'arrêter, il faudra prendre rapidement RV avec Frédérique DOUSSET (si ce n'est déjà fait) pour faire un bilan de votre activité et un point sur vos projets professionnels si vous souhaitez continuer à travailler avec notre association.

- **LES ATELIERS :**

#### **1/ Ateliers bébés :**

- **Le 27 mai : nous accueillerons ce jour là les 2 groupes et nous enregistrerons les comptines que nous avons chantées depuis le début de l'année**

#### **2/ Ateliers Découverte (le vendredi) :**

- **Le 1<sup>er</sup> mai et le 8 mai : jours fériés donc pas atelier**
- **Le 15 mai : l'association est fermée donc pas atelier**
- **Le 22 mai (gpe 1): peinture façon « Mondrian »**
- **Le 29 mai (gpe 2) : éveil corporel**

### 3/ Ateliers Thématiques (le lundi et le mardi) :

- Le 4 et 5 mai : Transvasement graines
- Le 12 mai (les 2 gpes du lundi et du mardi) : sortie au marché des Carmes
- Le 19 mai (les 2 gpes du lundi et du mardi) : sortie au Muséum : exposition « bébés animaux »  
*Concernant ces 2 sorties, vous avez reçu un mail d'invitation. A la fin des ces 2 sorties et si le temps le permet, nous pourrions nous retrouver au jardin des plantes pour un pique-nique.*
- Le 25 mai : Férié
- Le 26 mai (les 2 groupes du lundi et du mardi) : Découpage de fruits et légumes façon « Arcimboldo »

- **LES FORMATIONS du premier semestre 2015 :**

- Du 18 au 22 mai : Module 7 (complet)
- Du 1<sup>er</sup> au 5 juin : Module 3 (complet)
- Du 15 au 19 juin : Module 2 (complet)
- **Du 21 au 25 septembre : Module 1 (reste 3 places)**

Merci aux personnes qui ne se sont pas encore inscrites pour le module 1 de le faire rapidement.

- **ATTESTATIONS FISCALES (rappel) :**

Les attestations fiscales concernant les salaires nets, les charges et les frais de transport public versés en 2014 sont disponibles sur le site PAJEMPLOI. Suivez ce lien :

<http://www.pajemploi.urssaf.fr/portail/accueil/employeur-de-garde-denfants-a-do/je-remunere-et-je-declare/mon-attestation-fiscale.html#19e9a9a3-2b16-4e41-ac21-6d887d6b70a5> tout vous y est expliqué (que noter, où le noter, avantages fiscaux...). **Si vous avez oublié votre mot de passe, merci de nous le demander** (ne le changez pas car nous aurions des problèmes pour faire les déclarations des heures).

Il vous faudra cumuler ce montant avec celui figurant sur votre attestation fiscale pour ce qui concerne les frais d'association que nous vous avons envoyé par e-mail (nous tenons l'original à votre disposition si besoin puisque vous n'avez plus l'obligation de les transmettre aux impôts).

En vous souhaitant un joli mois de mai,

L'équipe de Crèche and do